

DECRET N° 86-266 du 10 Juillet 1986

portant nomination du Camarade Manassé  
AYAYI en qualité de Directeur Général  
de la Société Nationale de Boissons  
"LA BENINOISE".

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- VU le décret N° 84-500 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- VU le décret N° 83-173 du 11 Mai 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Boissons "LA BENINOISE";
- VU le décret N° 86-30 du 6 Février 1986 portant nomination du Camarade Richard MENSAH en qualité de Directeur Général de la Société Nationale de Boissons "LA BENINOISE",
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 24 Juin 1986,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 25 Juin 1986,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade Manassé AYAYI est nommé Directeur Général de la Société Nationale de Boissons "LA BENINOISE".

.../...

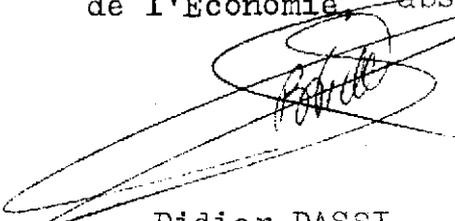
ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret N°86-30 du 6 Février 1986 et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 10 Juillet 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances et  
de l'Economie, absent,

  
Didier DASSI.-

Ministre Intérimaire

Ampliations : PR 8 SA/CC du PRPB 4  
CP/ANR 6 - CPC 6 - PPC 4 - SGCEN 4  
MFE et ses Directions et Services  
20 - La Béninoise 6 - Autres Minis-  
tères 14 - Intéressés 2 - IGE et ses  
Sections 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - UNB 2  
DN-DCF-DSDV-DTCP-DI : 4x5 = 20 SPD 2  
DGPE-SPCA/MTAS 6 - Chamb.Com. 4  
JORPB 1